

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU Mardi 06 Novembre 2018

DELIBERATION N°2018-41

OBJET : Désignation des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics aux commissions consultatives paritaires (CCP) des catégories A, B et C

Ont participé à la présente délibération :

COLLEGE DES COMMUNES

Administrateurs titulaires présents : MM. IZARD, SAVELLI, CLEMENT, CARON-JOURDA, GRENIER, Mme AMIEL, M. LAVAL.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Mme MAUREL représentée par Mme ROQUABERT, M. KARSENTI représenté par M. PACE, M. DESCLAUX représenté par M. CADAS, M. TENE représenté par M. SANCHEZ.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Mme DULON représentée par Mme AMIEL.

COLLÈGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Administrateurs titulaires présents : M. CAPBLANQUET.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. CALAS représenté par M. FONTES.

Administrateur titulaires représentés par pouvoir : Néant.

REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT

Administrateurs titulaires présents : Mme FLOUREUSSES, Mme VOLTO.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

Contenu délibération :

Le Président informe les membres de l'assemblée que le Centre de Gestion est en charge de l'organisation des nouvelles commissions consultatives paritaires (CCP) des trois catégories (A, B et C) pour le compte des collectivités affiliées au centre de gestion (hormis les collectivités affiliées à titre volontaire se réservant le droit d'organiser leurs propres CCP).

Ces nouvelles instances seront mises en place après les élections professionnelles du 6 décembre 2018 qui permettront l'élection des représentants du personnel.

Le Président précise que, dès à présent, il convient de désigner les représentants des collectivités territoriales et des établissements publics qui siègeront dans ces commissions.

A cet effet, l'article 5 du décret n°89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics par renvoi de l'article 2 du décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale dispose que :

« Les représentants des collectivités territoriales et des établissements publics aux commissions administratives paritaires placées auprès des centres de gestion sont désignés, à l'exception du président de la commission administrative paritaire, par les élus locaux membres du conseil d'administration du centre de gestion, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission administrative pour la même catégorie de fonctionnaires. »

En outre, la réglementation impose la représentation d'au moins 40% d'un même sexe au sein du collège employeur.

Après appel à proposition sont désignés les membres ci-dessous :

CCP de la catégorie A :

- Membres titulaires

- M. IZARD Pierre, CONSEILLER MUNICIPAL DE VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
- M. PERE Marc, MAIRE DE L'UNION
- Mme GIBERT Janine, MAIRE DE GARGAS
- Mme HORN Odile, MAIRE-ADJOINTE DE REVEL
- M. CLEMENT André, MAIRE ADJOINT DE RAMONVILLE ST AGNE

- Membres suppléants :

- M. SAVELLI René, MAIRE D'AUZAS
- Mme CAMBOU Elodie, MAIRE-ADJOINTE DE LABEGE
- M. SANCHEZ Pierre, MAIRE DE MONTAIGUT SUR SAVE
- Mme KLINGENFUS Pia, MAIRE-ADJOINTE D'ESCALQUENS
- M. CARON-JOURDA Yves, MAIRE-ADJOINT DE RIEUX VOLVESTRE

CCP de la catégorie B :

- Membres titulaires

- M. IZARD Pierre, CONSEILLER MUNICIPAL DE VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
- M. PERE Marc, MAIRE DE L'UNION
- Mme HORN Odile, MAIRE-ADJOINTE DE REVEL
- M. CLEMENT André, MAIRE ADJOINT DE RAMONVILLE ST AGNE
- Mme GIBERT Janine, MAIRE DE GARGAS

- **Membres suppléants :**

- M. SAVELLI René, MAIRE D'AUZAS
- Mme CAMBOU Elodie, MAIRE-ADJOINTE DE LABEGE
- Mme KLINGENFUS Pia, MAIRE-ADJOINTE D'ESCALQUENS
- M. CARON-JOURDA Yves, MAIRE-ADJOINT DE RIEUX VOLVESTRE
- M. KARSENTI Georges, CONSEILLER MUNICIPAL DE PECHABOU

CCP de la catégorie C :

- **Membres titulaires :**

- IZARD Pierre, CONSEILLER MUNICIPAL DE VILLEFRANCHE DE LAURAGAIS
- PERE Marc, MAIRE DE L'UNION
- BOUBEE Alain, VICE-PRESIDENT CC CŒUR ET COTEAUX DU COMMINGES
- HORN Odile, MAIRE-ADJOINTE DE REVEL
- LEFEBVRE Patrick, MAIRE DE SAINT JULIEN SUR GARONNE
- BRUNET Jeanine, MAIRE DE LANDORTHE
- DEJEAN Henri, MAIRE-ADJOINT DE MONTESQUIEU VOLVESTRE
- ROQUABERT Pierrette, MAIRE DE SANA

- **Membres suppléants :**

- SAVELLI René, MAIRE D'AUZAS
- BOLLATI Denise, MAIRE DE SAINT MICHEL
- CASSAGNE Robert, MAIRE D'EMPEAUX
- ROS-NONO Francette, MAIRE-ADJOINT DE RENNEVILLE
- NOMDEDEU Raymond, MAIRE DE SAINT MEDARD
- AMIEL France, MAIRE-ADJOINT DU FOUSSERET
- LADEVEZE Michel, MAIRE DE FRONSAC
- SIOUTAC Gilbert, MAIRE DE LILHAC

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- De désigner en qualité de représentants des collectivités territoriales et des établissements publics aux commissions consultatives paritaires des catégories A, B et C, les membres titulaires et suppléants énoncés sur la présente délibération.

Fait à Labège,

Le 06 novembre 2018

Le Président,

Pierre IZARD